

Passeport vaccinal : chronique d'une mort annoncée

Dr Gérard Delépine
Mondialisation.ca
ven., 09 avr. 2021 18:52 UTC

Le passeport vaccinal gravement attentatoire aux libertés. Depuis plusieurs mois, les partisans d'une obligation vaccinale anti-Covid essaient de l'imposer au moyen d'un passeport sanitaire.[1] Un tel système est illogique, discriminatoire et gravement attentatoire aux libertés fondamentales. Heureusement, le refus des USA le condamne à terme.

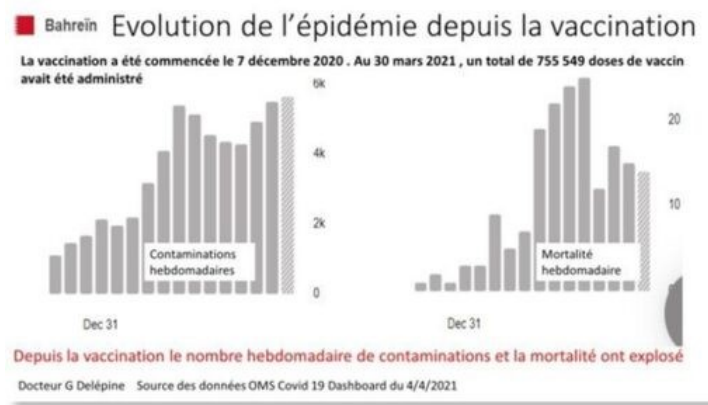


Le pass vaccinal est totalement illogique. Ses partisans rassemblent des gens encore terrorisés par le covid-19, sous enfumage pluriquotidien des médias (ils se sont fait vacciner ou attendent leur piqûre), des professionnels épuisés prêts à céder au chantage de nos gouvernants « vaccinés ou ruinés » et les lobbyistes des firmes qui rêvent du marché idéal d'une obligation vaccinale déguisée.

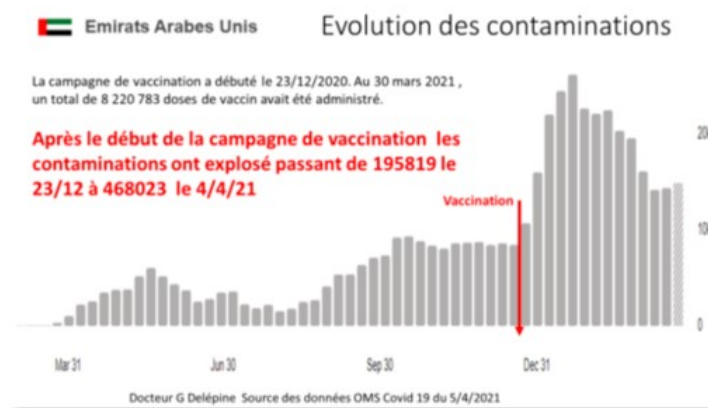
Les vaccinés terrorisés du Covid-19 devraient rester cohérents : s'ils croient que les vaccins les protègent, ils n'ont aucune raison de craindre le contact des non vaccinés. Et s'ils craignent de les côtoyer, c'est qu'ils pensent que les vaccins ne les protègent pas suffisamment : ils n'ont alors aucune raison d'imposer un vaccin inefficace à leurs concitoyens.

Personne n'a pu démontrer que la vaccination empêche d'être contaminé. Roselyne Bachelot, la célèbre ministre de la Culture et ancienne de la Santé du temps du H1N1, vient de démontrer le contraire. Elle ne protège pas de mourir de Covid-19, elle ne limite pas la transmission de la maladie. **On se demande désormais si la vaccination ne favorise pas la maladie, au contraire, car dans les pays champions des vaccinations, les campagnes de vaccination ont été suivies d'une forte augmentation des contaminations pendant plusieurs semaines.**

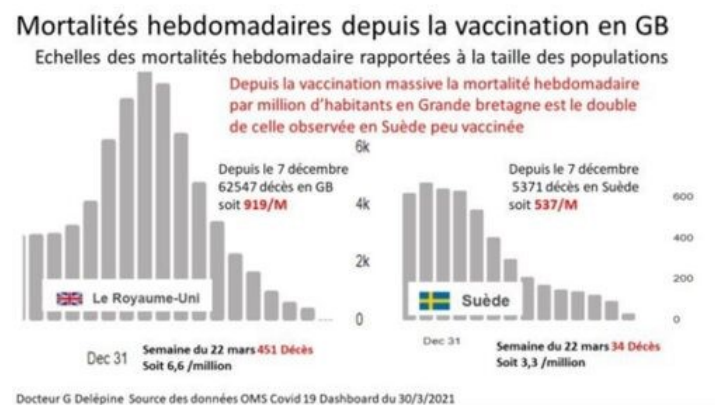
L'exemple du Bahreïn est caractéristique :



Comme celui des Émirats arabes unis :



La comparaison des mortalités Suède vs Grande-Bretagne est également démonstrative



Croire que la reprise des activités sera permise par la vaccination est illusoire

Les professionnels qui espèrent reprendre leur activité normalement grâce à cette obligation vaccinale déguisée **se trompent lourdement**, en tous cas pour la France.

Un octogénaire qui avait fait ce pari en espérant ainsi se libérer des mesures autoritaires dont le gouvernement nous accable a été débouté par le Conseil d'État auquel il demandait « sa remise en liberté » totale.

Les arguments d'Olivier Véran adressés au Conseil d'État méritent d'être rappelés :

« l'efficacité partielle des vaccins », et le risque particulier des vaccinés : **"les**

personnes vaccinées sont aussi celles qui sont les plus exposées aux formes graves et aux décès en cas d'inefficacité initiale du vaccin ou de réinfection post-vaccinale ou de la virulence d'un variant. »

Ces affirmations inattendues du ministre de la Santé sur l'incertitude de la capacité de prévention de la transmission du virus par les vaccins anti-Covid sont confirmées par la Haute autorité de Santé.

« Au vu des données limitées à ce jour sur l'impact de la vaccination avec le vaccin d'AstraZeneca sur le risque de transmission du SARS-CoV-2, la HAS insiste sur la nécessité de maintenir l'ensemble des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale ».

Après la vaccination expérimentale, vous ne serez pas plus libres qu'avant !

L'OMS n'est pas favorable aux passeports vaccinaux [2]

L'Organisation mondiale de la santé a déclaré qu'elle n'était pas favorable à l'obligation de faire des passeports vaccinaux pour les voyages internationaux.

Margaret Harris, porte-parole de l'OMS, a précisé :

« en tant que l'OMS, nous disons à ce stade que nous ne voudrions pas voir le passeport de vaccination comme une condition d'entrée ou de sortie, car nous ne sommes pas certains à ce que le vaccin empêche la transmission. »

Il y a toutes ces autres questions, à part la question de la discrimination contre les personnes qui ne peuvent pas se faire vacciner pour une raison ou une autre. »

Le Conseil de l'Europe rappelle que le pass viole les droits fondamentaux

Le Conseil de l'Europe [3] qui regroupe tous les États européens, à l'exception du Belarus, du Kosovo et du Vatican est le parrain de la Cour européenne des droits de l'homme. Le 27.01.2021 dans sa résolution 2361/2021[4], il rappelle entre autres, que **« personne ne peut être vacciné contre sa volonté ou sous la pression ».**

« Les 47 États membres sont invités à signaler avant la vaccination que la vaccination n'est pas obligatoire et que les personnes non vaccinées ne doivent pas subir de discrimination. »

La discrimination est également expressément interdite en cas de risques sanitaires existants ou si une personne ne souhaite pas être vaccinée

Les fabricants de vaccins sont tenus de publier toutes les informations sur la sécurité des vaccins.

La plus importante organisation de défense des droits de l'homme en Europe a désormais établi des normes et des obligations, ainsi que créer des lignes directrices en vertu du droit international, qui doivent être appliquées par les 47 États membres, y compris l'UE en tant qu'organisation.

Les discriminations, par exemple sur le lieu de travail ou les interdictions de voyager pour les personnes non vaccinées, sont donc exclues dans toute procédure judiciaire, contre toute autorité, tout employeur, tout fournisseur de voyages, tout responsable de maison...

Cette résolution n'est pas contraignante pour les États, mais rappelle les droits fondamentaux de notre civilisation sur lesquels pourront s'appuyer les juges pour récuser toute tentative d'y porter atteinte.

Les États-Unis ont donné l'exemple en refusant le pass

Donald Trump Jr., le fils de l'ancien Président, a tweeté :

« si vous êtes un républicain en poste et que vous ne vous opposez pas vocalement et agressivement aux passeports vaccinaux, il est peut-être temps de trouver une autre carrière. »

Ron De Santis, gouverneur républicain de Floride, a publié une ordonnance interdisant aux entités gouvernementales de délivrer tout type de certificat de vaccin et aux entreprises d'en exiger un [5].

Greg Abbott, le gouverneur du Texas, a signé un décret similaire [6], interdisant à toute organisation qui reçoit de l'argent du gouvernement d'exiger une preuve de vaccination avant d'entrer.

Le gouverneur républicain de l'Idaho, Brad Little, a interdit [7] lui aussi les « passeports vaccinaux » pour le Covid-19.

Madame le gouverneur de l'Iowa, Kim Reynolds, a déclaré [8] :

« je m'oppose fermement aux passeports vaccinaux et je crois que nous devons prendre position en tant qu'État contre eux, ce que j'ai l'intention de faire. Je vais travailler avec les législateurs de l'État sur l'adoption d'une loi durant cette session législative, et si cela échoue, j'émettrai un décret exécutif »

La Maison Blanche a déclaré qu'elle n'introduirait pas de passeports fédéraux obligatoires pour les vaccins Covid [9].

Jen Psaki, l'attachée de presse de la Maison Blanche a précisé :

« le gouvernement n'est pas favorable pour l'instant, et nous ne soutiendra pas non plus un système qui oblige les Américains à porter un passeport vaccinal »

« Il n'y aura pas de base de données fédérale sur les vaccinations, pas d'obligation fédérale exigeant que chacun obtienne un certificat de vaccination. »

Médicalement illogique, inutilement attentatoire aux libertés fondamentales, déconseillé par l'OMS, interdit dans beaucoup d'États américains, le passeport vaccinal que veulent imposer les mercenaires des entreprises vaccinales est condamné. Veillons cependant à ce qu'il soit bien définitivement enterré.

Notes :

[1] le groupe UDI à l'Assemblée nationale défend l'instauration d'un "passeport vert", visant à permettre aux futures personnes vaccinées de "retrouver une vie normale", comme se rendre dans les restaurants ou dans les lieux de culture.

[2] <https://www.fr24news.com/fr/a/2021/04/loms-ne-soutient-pas-les-passeports-de-vaccination-covid-19.html>

[3] le Conseil est composé de deux organes : un comité des ministres des Affaires étrangères et une Assemblée parlementaire composée de 648 membres représentant les pays (leur nombre est pondéré en fonction de la population). La délégation française par exemple est composée de 36 députés et sénateurs (titulaires et suppléants confondus). qui a adopté fin janvier la résolution qui nous intéresse.

[4] Vaccins contre la covid-19 : considérations éthiques, juridiques et pratiques
<https://pace.coe.int/fr/files/29004/html>

[5] <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/la-floride-interdit-le-passeport-vaccinal-au-nom-des-libertes-individuelles-20210403>

[6] <https://fr.theepochtimes.com/texas-interdit-passeports-vaccinaux-covid-19-1711736.html>

[7] <https://baptiste-giabiconi.eu/lidaho-devient-le-troisieme-etat-a-interdire-les-passeports-de-vaccins-contre-le-covid-19-liowa-pourrait-etre-le-prochain/?lang=fr>

[8] Le gouverneur Kim Reynolds demande l'interdiction des « passeports vaccinaux »
<https://www.thegazette.com/news/gov-kim-reynolds-calls-for-ban-of-vaccine-passports/>

[9] 19 <https://www.bbc.com/news/world-us-canada-56657194>,

Gérard Delépine : Chirurgien à la retraite Auteur avec Nicole Delépine de « Soigner ou Obéir »

Articles Liés

- Philippe de Beauregard : « La préfecture nous interdit de fêter notre saint patron mais les festivités du ramadan sont autorisées »
- Un sacré coup au cœur
- Sud Radio menacée de suppression sur YouTube en raison de propos sur le Covid ?